

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LOUDUN**  
\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation  
06.12.2022

Nombre de conseillers  
En exercice 17  
Présents 15  
Votants 15

L'an deux mille vingt deux,  
le 12 décembre,  
à 18 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mme MOUSSEAU Laurence, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme LIEBOT, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE,  
M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme MIRAUULT, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. DAZAS, Mme MAUBERGER.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**EVALUATION DU GIR DES RESIDENTS ET TRANSMISSION DES EFFECTIFS PAR  
CATEGORIE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :**

Comme chaque année, suite au décret 2019-693 du 27 mai 2016, les résidences  
autonomies doivent transmettre au Conseil Départemental :

- ✓ L'effectif global de l'établissement dont elles sont gestionnaires,
- ✓ Le nombre de résidents dans chaque Groupe Iso Ressources (GIR) – soit  
l'évaluation de l'autonomie des résidents accueillis,

Le montant de la prestation réalisée par une infirmière diplômée d'Etat, pourrait  
s'élever à 600 €.

Pour mener à bien cette mission, il est proposé de conclure une convention avec  
le/la professionnel(le) qui interviendra.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,  
émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Président ou sa représentante à  
signer la convention à intervenir et les autres documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,  
Laurence MOUSSEAU



*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ...1.6. DEC. 2022...

Publié le : .....19 DEC. 2022.....

Notifié le : .....